

## **AVIS PUBLIC**

### **Aux contribuables de la susdite municipalité**

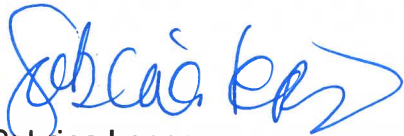
#### **Entrée en vigueur – Règlement 757-3**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2022, le conseil a adopté le règlement 757-3 intitulé « Modification du règlement sur les permis et certificats n° 757 visant à assurer sa conformité au règlement numéro 210-2020 de la MRC de Matawinie ».

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie en date du 15 juin 2022 et est entré en vigueur ce jour même.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)

Donné à Saint-Damien, le 29 juin 2022.



Sabrina Lepage  
Directrice générale adjointe et  
greffière-trésorière adjointe